

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales

20 et 21 Octobre 2010

Un colloque sur :

Analyse économique du droit de travail et méthodes d'évaluation

Appel à communication

THEMATIQUE TRANSVERSALE DU COLLOQUE

L'analyse économique du droit a reçu ses lettres de noblesse en 1991, lorsque Ronald Coase a reçu le prix Nobel d'Economie. Cette distinction majeure a été la reconnaissance de la profession à une percée de la théorie économique initiée par cet auteur dans un domaine nouveau : celui du droit. Cette avancée de la théorie économique s'apparente à celles faites dans d'autres champs tels la sociologie (la famille : G. Becker [1974]) ou la politique (J. Buchanan [1985]) durant les années 60. Cette distinction a constitué également pour tous ceux qui s'étaient employés à développer et à systématiser les connaissances en la matière.

Au Maroc, le code du travail, en vigueur depuis 2004, a cherché à concilier entre l'exigence de flexibilité demandée par les employeurs et l'exigence de sécurité revendiquée par les syndicats. Les nouvelles dispositions concernent la durée du travail, les licenciements, le recours au contrat à durée déterminée et le renforcement de la dynamique du dialogue social. Cet arbitrage des affaires privées par le code du droit du travail nous laisse à

s'interroger sur la relation entre l'économie et le code du travail au Maroc.

Certe, si l'économie du travail est fondée sur des problèmes d'agence et des règles incitatives, il n'en demeure pas moins que les règles du droit s'insèrent dans un ordre normatif général. Les agents sont soumis au contrat du travail et l'efficacité de la production qui résulte d'un marché de travail dépend des règles du droit qui régulent la relation salariale.

Ce colloque favorisera la rencontre des chercheurs de différentes disciplines et contribuera à fédérer leurs travaux autour de cette approche et à confronter leurs expériences et leurs analyses sur les différentes dimensions se rapportant à l'analyse économique de droit du travail.

Thèmes de recherches

Les propositions de communication, relevant des divers champs de l'analyse économique du droit, disciplinaires, préciseront, en deux pages maximum, la problématique, la méthodologie appliquée et les principaux éléments de bibliographie. Les communications peuvent porter sur des aspects théoriques, empiriques ou méthodologiques et s'inscriront dans une ou plusieurs des séries suivantes.

Atelier 1 : Méthodologie et théorie

- L'état des connaissances théoriques sur les concepts de l'économie du travail, du droit de travail et de l'analyse économique du droit de travail et sur les relations entre développement économique et ces approches.
- Les acteurs : l'Etat, les employeurs, les salariés et les syndicats
- La pertinence de l'analyse économique dans les pays en développement

Atelier 2 : Production du droit de travail et compétitivité économique

- Les mécanismes de production et l'application de droit du travail
- Les incidences de la mondialisation sur la production du droit de travail.
- Relation entre droits de travail et développement économique.
- Lobbying et production de droit du travail
- Règle de droit du travail et compétitivité économique

Atelier 3 : Embauche, investissement, rupture et relation salariale

- contrat de travail, droit de travail et Analyse économique du du droit de travail
- Protection juridique de la relation salariale et efficacité économique
- Règles juridiques et relations de travail
- Règles juridiques, négociation, taux chômage et taux d'emploi (en termes de licenciement et d'embauche)

Atelier 4 : Politiques mises en œuvre dans les PED pour l'application du droit de travail

- Education, droit de travail et marché de travail
- Fiscalité, droit de travail et embauche.
- Les obstacles à l'application du droit de travail.

Atelier 5 : Évaluation des droits de travail

- Coût du droit de travail,

- Règles juridiques, relations de travail et performances économiques

Atelier 6 : Jeunes chercheurs en économie du droit

Cette session est destinée à favoriser les contributions des doctorants et “jeunes chercheurs” en économie du droit.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATIONS

Les résumés (en français ou en anglais) devront parvenir **au plus tard le 10 Septembre 2011** l’adresse suivante amaribourk@gmail.com et tarbalouti9@yahoo.fr. Les communications peuvent porter sur des aspects théoriques, empiriques ou méthodologiques .

Calendrier

Date de la décision du comité scientifique : **20 Septembre 2011**

Date limite d’envoi des communications retenues : **1 Octobre 2011**

Commission scientifique :

Amrani Zentar (UCAM, Marrakech, Maroc)

Aomar Ibourk (UCAM, Marrakech, Maroc)

Bertrand Lemmenicier (Paris II, France)

Brahim Bouayad (UCAM, Marrakech, Maroc)

Bruno Defins(Paris II, France)

EL Faiz (UCAM, Marrakech, Maroc)

Essaid Tarbalouti(UCAM, Marrakech, Maroc)

Bougroum (UCAM, Marrakech, Maroc)

Organisation

| | |
|--|---|
| Aomar IBOURK FSJES- Marrakech Faculté des sciences juridiques, Economiques et Sociales Daoudiate Marrakech- Maroc Tél : 06. 63. 16. 20. 24. Fax amaribourk@gmail.com | Essaid Tarbalouti FSJES- Marrakech Faculté des sciences juridiques, Economiques et Sociales Daoudiate Marrakech- Maroc Tél : 06. 63. 16. 20. 24. Fax tarbalouti9@yahoo.fr |
|--|---|